

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 784f09

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## 20 ans de lutte contre la torture en Europe

Strasbourg, 20.10.2009 – Pendant ses 20 ans d'existence, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) a été sur le devant de la scène en Europe, s'agissant des efforts visant à éradiquer les mauvais traitements par des agents de l'Etat. Il a effectué quelques 270 visites dans 47 Etats européens, examinant la situation dans des milliers de lieux de détention. Dans son [19e rapport général](#), rendu public aujourd'hui, le CPT fait le point sur ce qui a été acquis pendant les deux dernières décennies et sur les défis à l'horizon.

Le rapport général rappelle l'extension progressive du champ d'intervention du CPT à travers l'Europe. Néanmoins, il souligne qu'il y a certaines parties du continent dans lesquelles le Comité n'a pas encore été en mesure d'opérer, notamment au Belarus. Le CPT forme l'espoir que le temps sera bientôt venu d'adresser une invitation aux autorités du Belarus à accéder à la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, qui a institué le CPT.

Le rapport souligne qu'une lutte efficace contre des formes délibérées de mauvais traitements implique de surmonter le problème de l'impunité, que le CPT a rencontré dans nombre de pays. En outre, il est essentiel de s'attaquer au phénomène du surpeuplement, qui continue de miner les systèmes pénitentiaires un peu partout en Europe ; le rapport souligne que « se contenter de construire de nouvelles prisons n'est pas la solution ». L'attention est également attirée sur le besoin essentiel pour les Etats, fondés sur les droits de l'homme et le principe de prééminence du droit, de rester fidèles à ces valeurs fondamentales en remplissant l'obligation de protéger leurs citoyens (par exemple, contre des actes de terrorisme).

Le rapport général fournit des informations sur les 19 visites effectuées par le CPT entre août 2008 et juillet 2009. Les objectifs principaux des neuf visites ad hoc « exigées par les circonstances » sont notamment explicités. Le rapport inclut aussi les temps forts des rapports de visite et des réponses des gouvernements publiés récemment ; cette section donne un aperçu de plusieurs des préoccupations principales auxquelles le Comité est confronté dans son travail, ainsi que de l'action des Etats afin d'y remédier.

Dans un chapitre de fond du rapport général, le CPT décrit son point de vue s'agissant des garanties pour les étrangers en situation irrégulière privés de liberté. Les sujets traités incluent les conditions matérielles de détention, les garanties juridiques et les questions de santé. Une attention particulière est réservée au principe du « non-refoulement », ainsi qu'à la nécessité de garanties spécifiques pour les enfants non accompagnés ou séparés.

[Site Web du CPT](#)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)